



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le Président

Paris, le 18 JAN. 2013

22 JAN. 2013

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur des difficultés rencontrées dans la réception de certaines stations de radio de la bande FM dans les communes de Montreuil et Bagnolet.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est conscient des difficultés de réception qui touchent les résidents de l'Est parisien.

La réception de la radio doit être accessible au plus grand nombre, mais elle ne peut malheureusement être assurée partout et en tout lieu pour toutes les stations. Les brouillages que vous mentionnez se produisent souvent dans les zones urbanisées au voisinage immédiat de sites de diffusion.

Le Conseil suit avec une attention particulière la question que vous évoquez. Les mesures réalisées très tôt et régulièrement afin d'évaluer la gêne en champ fort sur la zone de service montrent que les installations d'émission des radios sont conformes à leur cahier des charges et aux autorisations correspondantes.

Par conséquent, les conditions de réception doivent être adaptées. Le guide « Mieux recevoir la FM » édité par le Conseil et disponible sur son site internet <http://csa.fr/Radio/La-reception/Recevoir-la-radio/Je-ne-reçois-pas-bien-la-radio-que-faire/Votre-zone-est-theoriquement-couverte-pourtant-vous-captez-mal-la-radio> permet d'accompagner les usagers dans la configuration de leur installation. Dans les cas les plus difficiles, il reste possible de recourir à d'autres modes d'écoute comme la diffusion sur internet ou les réseaux câblés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel BOYON

Monsieur Razy HAMMADI
Député de la Seine Saint-Denis
135, boulevard Chanzy
93100 MONTREUIL